Commune de Begnins
Plan d'affectation communal
Plan des limites des constructions des routes

ENQUÊTE PUBLIQUE

Approuvé par la Municipalité

dans sa séance du . . .

Au nom de la Municipalité

Le Syndic Le Secrétaire

Soumis à l'enquête publique

du . . . . . au . . . . . .

Au nom de la Municipalité

Le Syndic Le Secrétaire

Adopté par le Conseil communal le . . .

Le Président Le Secrétaire

Approuvé par le Département

compétent le . . . . . .

La Cheffe de département

Entré en vigueur le . . . . . .

team+
territoire et mobilité
[T+ | 21.05.2025]

0 10 25 50 m
Echelle : 1: 1000
Format : A0

Légende

Donnée générale

- Périmètre de révision du plan d'affectation communal
- Limite du territoire communal

Affectation principale

- Zone à bâtir 15 LAT
- Zone de verdure 15 LAT

Limites des constructions des routes

- Limite des constructions nouvelle
- Limite des constructions maintenue
- Limite des constructions radiée
- Front d'implantation obligatoire
- Bande d'implantation obligatoire

Patrimoine culturel

- Bâtiment et objet recensé, note 1
- Bâtiment et objet recensé, note 2
- Bâtiment et objet recensé, note 3
- Bâtiment et objet recensé, note 4
- Bâtiment et objet recensé, note 5

Plan établi sur la base des données cadastrales du 6 janvier 2025.

Certifié conforme selon l'art. 15 RLAT par Etienne Bovard, ingénieur géomètre breveté, Bovard & Fritsché SA à Nyon.

Le ..... Signature : .....